



SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Rapport Annuel

DU PRÉSIDENT

SUR LE PRIX & LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

08



VILLE du
MONT-DORE



VILLE DE
Dumbéa



VILLE DE NOUMÉA

Sommaire



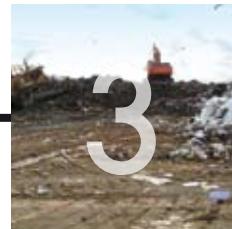
Introduction



Organisation du service
public de traitement
des déchets au Syndicat



Tableau de bord
de synthèse



Présentation du Syndicat



Coût du service public



Glossaire

Introduction

L'arrivée en fin de vie du Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) de Ducos, accueillant depuis plusieurs décennies les déchets urbains de l'Agglomération du Grand Nouméa, a donné lieu à une réflexion sur la politique de traitement et de valorisation des déchets.

Aussi, la Ville de Nouméa a décidé de construire une Installation de Stockage de Déchets (I.S.D.) de classe II répondant à des critères environnementaux renforcés.

Elle a conclu, à cet effet, un contrat de concession de services et de travaux publics avec la Calédonienne de Services Publics (C.S.P)-ONYX, le 8 août 2003.

Depuis, les communes de l'Agglomération du Grand Nouméa, soutenues dans cette démarche par la Province Sud, ont manifesté leur volonté de participer au projet initié par la ville de Nouméa.

La solution d'un groupement des communes intéressées au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI*) a finalement été retenue comme permettant la mise en place d'un réseau moderne et non polluant de tri, de transport et de traitement des déchets à l'échelle de l'Agglomération.

Ainsi, le 15 juin 2005, il a été créé, entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa, un syndicat de communes dont l'objet est la gestion et l'exploitation du service public du tri, transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'Agglomération du Grand Nouméa sur un site situé à Gadji (commune de Païta).

> Événements marquants en 2008

- ▶ Réalisation du Centre de Tri et de Transfert et de Valorisation* de Ducos, fonctionnel au troisième trimestre et en attente de l'arrêté d'autorisation d'exploiter.
- ▶ Fin de la réhabilitation de la décharge de Gadji et suivi réglementé par arrêté n°237-2008/PS du 14 février 2008 portant prescription sur la réhabilitation et le suivi du CET par la CSP VEOLIA.
- ▶ Fragilisation de la digue de la fosse à déchets liquides (boues de STEP hydrocarbures) côté rue Ampère du CET de Ducos entraînant sa fermeture (février-mars 2008).
- ▶ Débordement accidentel de lixiviats du casier A (alvéole A1) de l'ISD de Gadji (4 mars 2008) mais sans incidence sur le milieu naturel.
- ▶ Début des travaux de stabilisation et traitement de la fosse à huiles (novembre 2008).
- ▶ Mise en suspens de la filière valorisation des déchets verts suite à la fragilisation de la « fosse à huiles » et au manque de place.
- ▶ Études géotechniques et déblaiement pour la réalisation du « Casier B » de l'ISD de Gadji ainsi que début des travaux de réalisation du « Casier Amiante » (hors contrat de la concession).

Présentation du Syndicat

Composition & population des collectivités adhérentes au Syndicat

Tableau de présentation du Syndicat en charge de l'élimination des déchets ménagers

Déchets ménagers Nombre des collectivités adhérentes	Population 2004	Part/Population totale en %	Logements collectifs (2007) en %
Commune de Nouméa	91 386	62	54,5
Commune du Mont-Dore	24 195	17	17,4
Commune de Dumbéa	18 602	13	28,9
Commune de Païta	12 062	8	2,9
TOTAL	146 245	100	40,4

Source ISEE 2004.

Localisation du Syndicat et ses collectivités, et organisation de la gestion des déchets



Compétences exercées par le Syndicat

Le Syndicat a été créé par arrêté n°177/DIRAG/O5 du 4 juillet 2005 de la Direction de la Réglementation et de l'Administration Générale du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

Le présent Syndicat a pour objet :

- ▶ La gestion et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'Agglomération du Grand Nouméa (Communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta).

Memento

À ce titre, notamment :

- ▶ La réalisation d'une installation de stockage de déchets (I.S.D.) de classe II,
- ▶ La réhabilitation et fermeture de la décharge contrôlée de Gadji,
- ▶ La réalisation d'un quai d'apport volontaire sur le site de Gadji,
- ▶ La réhabilitation de l'actuel C.E.T. de La Coulée (Commune du Mont-Dore),
- ▶ La réhabilitation de l'actuel C.E.T. de Ducos (Commune de Nouméa),
- ▶ La réalisation d'un centre de tri et de transit (C.T.T.) sur le site de Ducos,
- ▶ La réalisation d'un centre de tri et de transit (C.T.T.) de La Coulée, sur la commune du Mont-Dore (partie sud),
- ▶ La réalisation de plate-forme(s) de compostage,
- ▶ La création de station(s) d'épuration destinée(s) à accueillir et à traiter les déchets biodégradables liquides,
- ▶ Et plus généralement accomplir toutes opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles d'aider à la réalisation des missions susvisées.
- ▶ Il est à noter la suppression du C.T.T. de La Coulée au profit d'un Q.A.V.



Organisation du service public de traitement des déchets au Syndicat

Memento

Le Syndicat a décidé de déléguer le service public (D.S.P) de traitement des déchets ménagers et assimilés pour 2 raisons :

- Le coût de réalisation et de réhabilitation des décharges et des installations de traitement (qui doit répondre à l'arrêté ministériel de 1997 et à la réglementation de la Province Sud),
- La mise en place d'un service de traitement des déchets ménagers et assimilés de qualité.

Ainsi, un contrat de concession pour une durée de 30 ans à la Société de Calédonienne de Services Publics – VEOLIA a été concédé, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2005.



Mode d'exploitation des installations de traitement des déchets du Syndicat

En 2008, les principaux modes de traitement des déchets ont été les suivants :

- L'enfouissement des déchets ménagers « non recyclables » à l'ISD de Gadji,
- L'élimination des déchets verts sur les sites de Ducos, Gadji et La Coulée,
- Le traitement des déchets liquides biologiquement dégradables sur le site de Ducos.

S'agissant du transport des déchets ménagers issus des collectes, ceux des communes de Nouméa et du Mont-Dore ont transité via le centre de transfert temporaire de Ducos pour être ensuite enfouis à l'ISD de Gadji.

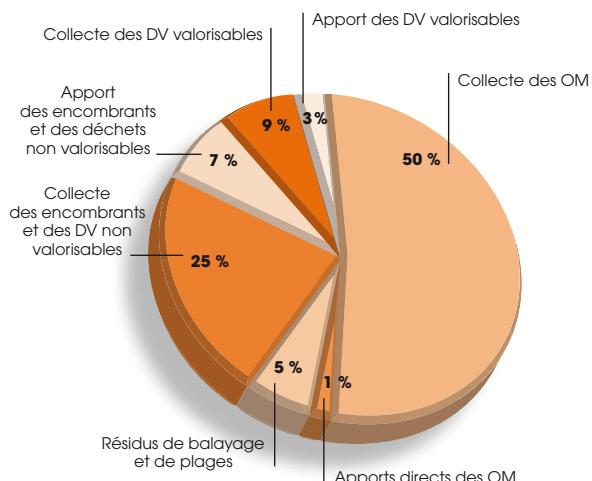
Pour ce qui est des déchets ménagers des communes de Dumbéa et de Païta, ceux-ci ont été directement enfouis à l'ISD de Gadji. Il est à noter que les déchets des quartiers sud de la commune de Dumbéa ont transité via le CET de Ducos avant d'être stockés sur le site de Gadji.

En outre, concernant la filière de valorisation des déchets verts, celle-ci s'est effectuée sur les 3 sites (Ducos, Gadji et La Coulée). Pour 2008, la valorisation de ces derniers a consisté au broyage partiel des déchets verts pour être ensuite utilisé comme matériaux de couverture dans le cadre des travaux de réhabilitation des 3 sites.

Répartition des tonnages des déchets ménagers traités par le concessionnaire

En 2008, il a été produit **87 822 tonnes de déchets ménagers et assimilés** (DMA) sur l'ensemble de l'Agglomération du Grand Nouméa. Le tonnage des déchets ménagers se décomposent comme suit :

	2008 en tonne	2007 en tonne	Variation 2008/2007 en %
Collecte des OM*	42 876	41 360	+ 3,7
Apports directs des OM (issus des usagers)	1 315	1 609	- 18,3
Résidus de balayage et de plages	4 800	5 005	- 4,1
Collecte des encombrants et DV* non valorisables	21 746	16 949	+ 28,3
Apport des encombrants et des déchets non valorisables	6 121	7 987	+ 23,4
Collecte des DV valorisables**	8 090	3 595	+ 125,0
Apport des DV valorisables**	2 874 dont 688 pour Nouméa.	2 057	+ 39,7
Total des déchets ménagers et assimilés	87 822	78 562	+ 11,8



** Marché de ramassage de la commune de Nouméa.

*** Marché de ramassage des communes autre que Nouméa et apports des particuliers des 4 communes.

Source 2008 et 2007 de la CSP.

2008

Chiffres clés

87 822 tonnes de déchets ménagers et assimilés sur le Grand Nouméa en 2008.

+ 11 % de tonnages de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2007 :

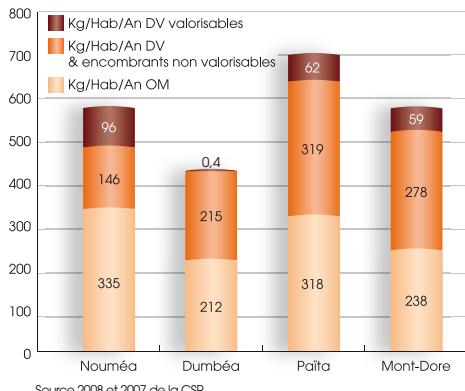
- + 125 % des DV valorisables en collecte,
- + 40 % des DV valorisables en apport.

54 % de l'ensemble des tonnages traités par le concessionnaire sont la part des déchets ménagers (OM et DV) apportée sur l'ensemble des 3 sites.



Organisation du service public de traitement des déchets au Syndicat (suite)

Comparatif des ratios (Kg/Hab/An) sur le Syndicat



Source 2008 et 2007 de la CSP.

Memento

La Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a défini en 2005 des objectifs de réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles : passer à 250 Kg/Hab/An en 2010 et 200 Kg/Hab/An en 2015. Il reste des actions à mener pour atteindre ces objectifs.

	Ratios 2008 du Syndicat en Kg/Hab/An					2007
	Nouméa	Dumbéa	Païta	Mont-Dore	Grand Nouméa	Grand Nouméa
OM résiduelles*	335	212	318	238	276	292
Encombrants & déchets végétaux non valorisables	146	216	320	278	240	203
Déchets valorisables	96	0,4	62	59	54	38
Total Déchets ménagers	576	428	699	575	569	533

Source 2008 et 2007 de la CSP.

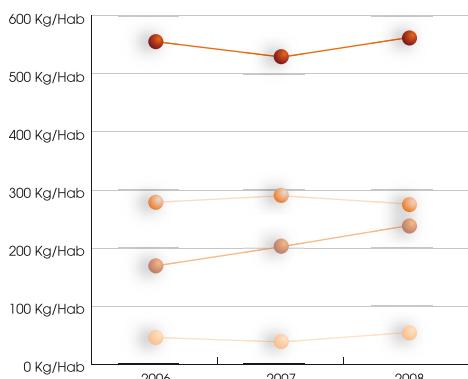


Chiffres clés

2008

Il y a une baisse de 6% de la production d'OM résiduelles de 2007 à 2008. Il reste des actions à mener pour atteindre les objectifs MEDDAT* puisque le Syndicat obtient un ratio de 275,5 Kg/Hab/An.

Tableau sur l'évolution des ratios des déchets de 2006 à 2008



Chiffres clés
2008
+ 70 Kg/Hab/An de 2006 à 2008 :
ratio de déchets des collectivités traités
par le concessionnaire.

Source 2008 et 2007 de la CSP

Organisation du traitement des déchets urbains de l'Agglomération du Grand Nouméa

Déchets urbains = Déchets ménagers et assimilés + Déchets Industriels Banals (D.I.B.)

Chiffres clés
2008
163 697 tonnes de déchets urbains traités en 2008,
dont 133 348 tonnes enfouies représentant ainsi 81 % de la production,
12 603 tonnes s'agissant du traitement des déchets liquides,
17 746 tonnes s'agissant de la valorisation des déchets verts.
19 % = déchets hors enfouissement.

À noter :

Le transfert des déchets vers l'I.S.D. de Gadji est essentiellement effectué à partir du centre de transfert provisoire de Ducas (anciennement C.E.T.).

Sur le site de La Coulée, l'activité s'est portée sur l'exploitation du centre de transfert existant et sur le traitement des déchets verts.

Données chiffrées 2008

Synoptique des flux de déchets traités par le concessionnaire (CSP-VEOLIA)

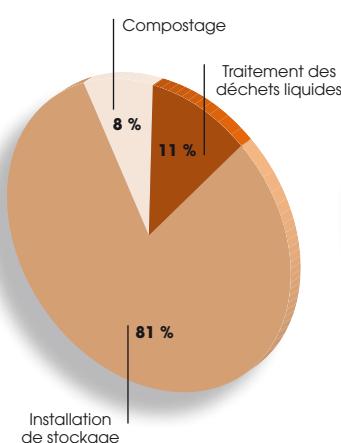
Déchets ménagers Nombre des collectivités adhérentes	Tonnages entrants ¹ en 2008 dans les installations du Concessionnaire en tonne	dont ceux des déchets ménagers du Syndicat en tonne	Part des déchets ménagers en %
Installation de stockage	133 348	76 858	57
Plate-forme de déchets végétaux	17 746	10 964	87
Traitement déchets liquides	12 603	0	0
TOTAL	163 697	87 822	54

¹ tonnages totaux entrants (incluant les déchets des professionnels)
Source 2008 et 2007 de la CSP.

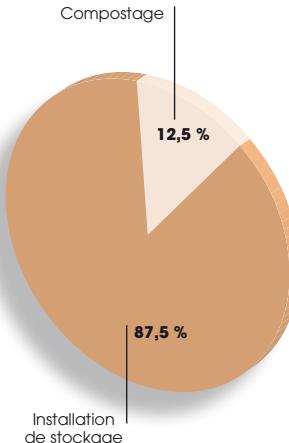
Organisation du service public de traitement des déchets au Syndicat (suite)

Données chiffrées 2008 (suite)

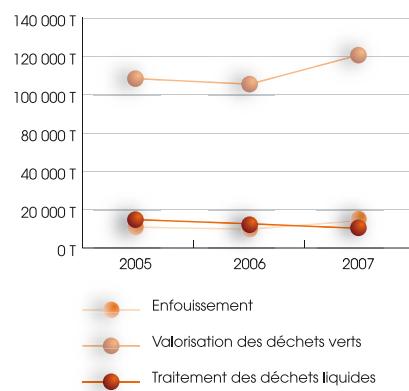
Répartition des traitements des déchets urbains en 2008



Modes de traitement des déchets ménagers & assimilés
(Enfouissement des OM brutes, des déchets encombrants et valorisation des DV)



Évolution des tonnages de déchets traités par la concession de 2006 à 2008



Organisation de la gestion des déchets (voir carte p4)

Réseau de quais d'apports volontaire (QAV)

Nombre de déchèteries (Q.A.V.) 3 (Ducos, Gadjî et La Coulée)

Nombre moyen d'habitants par déchèterie 48 748 habitants

Exploitant Concessionnaire VEOLIA

Jours d'ouverture 7 à 7 jours/semaine

Nombre annuel de visites -

Accueil déchets dangereux des ménages Prévu pour 2009

Accès professionnels Oui pour 3 déchèteries sur 3

Flux de déchets acceptés Filière de valorisation/élimination

Déchets végétaux Compostage

Encombrants et gravats Installation de stockage

Ferrailles Recyclage

Pneus Recyclage

Déchets en mélange Installation de stockage

Huiles minérales usagées Valorisation énergétique

Piles usagées Exportation pour traitement

Déchets ménagers spéciaux Exportation pour traitement

Coût du service public

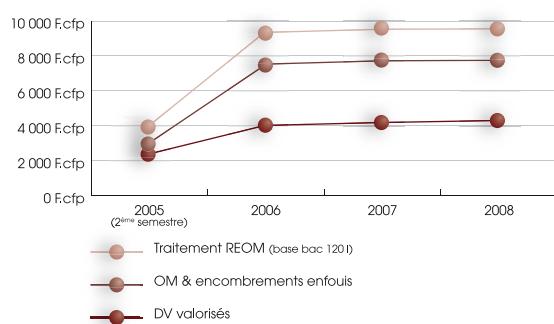
2008

Chiffres clés

7 918 F.cfp HT = prix HT à la tonne d'Ordures Ménagères,
4 250 F.cfp HT = prix HT à la tonne du recyclage des Déchets Verts,
70 404 tonnes prises en compte :
dont **62 367 tonnes** pour les Ordures Ménagères,
et **8 037 tonnes** pour les Déchets Verts valorisés.
48 421 usagers.

Coût du traitement des déchets ménagers et assimilés

Évolution des tarifs de la part traitement REOM



Chiffres clés

2008 Pour l'année 2008, les données prises en compte ont été celles de 2007 puisque les tarifs appliqués en 2007 ont été reconduits :
527 986 848 F.cfp HT = montant de la part traitement de la REOM 2007.

Les tarifs de la part traitement REOM par commune et par fréquence de collecte

Volume du bac en litre	Collectes/Semaine	NOUMÉA - Valeur HT en F.cfp	
		Annuel	Trimestriel
120	3	9 636	2 409
120 particulier	6	9 636	2 409
120 professionnel	6	19 272	4 818
240	3	19 272	4 818
240	6	38 544	9 636
340	3	27 300	6 825
340	6	54 600	13 650
660	3	53 004	13 251
660	6	105 996	24 499

Volume du bac en litre	Collectes/Semaine	MONT-DORE - Valeur HT en F.cfp	
		Annuel	Trimestriel
240 et unités de regroupements	2	9 636	2 409
660	2	35 332	8 833

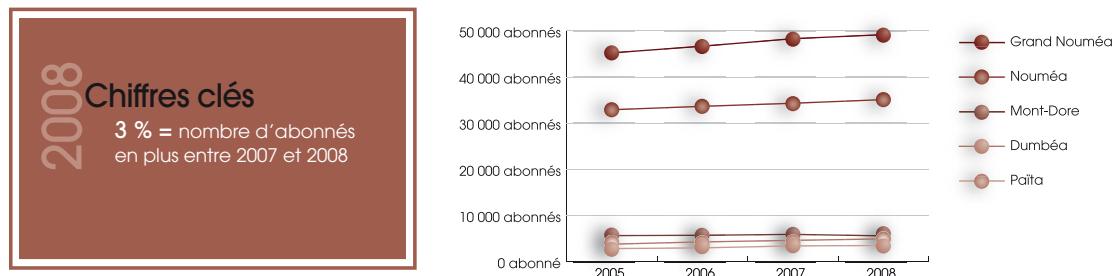
Volume du bac en litre	Collectes/Semaine	PAÏTA - Valeur HT en F.cfp	
		Annuel	Trimestriel
240	2	9 636	2 409
660	2	35 332	8 833

Volume du bac en litre	Collectes/Semaine	PAÏTA - Valeur HT en F.cfp	
		Annuel	Trimestriel
240	2	9 636	2 409

Source SIVU Déchets Ménagers 2007.

Coût du service public

Évolution du nombre d'abonnés



Coût de la réalisation et de l'exploitation

2008 Chiffres clés
1 571 255 000 F.cfp = montant de la construction de l'I.S.D. de Gadjî
(Montant initial prévu : 1 528 377 F.cfp)
1 507 646 000 F.cfp = montant de la construction du C.T.T.V. de Ducos et du Q.A.V. de La Coulée
(ajusté des valeurs des matériels et équipements déjà acquis).

En 2008, les principaux investissements réalisés se situent sur le site de Ducos :

- Le Centre de Tri et de Transfert,
- Le quai provisoire,
- La station d'épuration des déchets liquides biodégradables.

Indicateurs économiques de l'année 2008

Indicateurs économiques année 2008 du Syndicat de traitement	En F.cfp	En F.cfp/Hab
Charges liées aux traitements REOM (coût complet HT)	527 986 848	3 610
Coût TTC des traitements restant à la charge du Syndicat	527 986 848	3 610
Nombre d'habitants desservis	146 245	

À noter :

- Les frais de structure du Syndicat ne sont pas compris dans le coût de la part traitement de la REOM.
- Une quote-part de 1 866 737 F.cfp a été reversée par le concessionnaire au Syndicat au titre du traitement des Déchets Liquides pour le 1^{er} et le 2nd semestres.

Tableau de bord de synthèse

Carte d'identité du Syndicat

Syndicat ► Syndicat de communes pour le traitement des déchets ménagers de l'Agglomération du Grand Nouméa

Compétences ► Traitement, gestion et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'Agglomération du Grand Nouméa

Nombre de communes ► 4 communes (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta)

Population desservie ► 146 245 habitants

Nombre d'usagers ► 48 421 usagers

Logements collectifs ► 40,4 % en 2007

Personnel du Syndicat ► 1,5 personnes

INDICATEURS sur le SERVICE PUBLIC d'élimination des déchets du Syndicat de traitement

Indicateurs techniques sur les opérations de traitement

Mode principal de traitement des déchets ménagers (incinération, enfouissement, méthanisation, compostage)	Enfouissement
Tonnage total de déchets traités	2008
163 697 t	Évolution 2008/2007 + 16,2 %
Tonnage des déchets ménagers du Syndicat traités par le concessionnaire	87 822 t
	+ 11,8 %
Part des déchets ménagers du Syndicat dans les tonnages des déchets urbains reçus sur les installations de traitement	54 %
	- 2 pts
Nombre moyen d'habitants par déchèterie	48 748 habitants

Indicateurs financiers

	En Fcfp	En Fcfp/Hab
Coût des traitements à la charge de la collectivité (HT)	527 986 848	3 610

Glossaire

ADEME	Agence de Développement de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
CET	Centre d'Enfouissement Technique de classe II
CTIV	Centre de Tri de Transfert et de Valorisation
DIB	Déchets Industriels Banals, soit les déchets non dangereux de professionnels assimilables à un déchet de ménages. Leur ancienne appellation est DIC (Déchets d'Industriels et Commerciaux)
DLB	Déchets Liquides Biologiques, issus de fosse septique
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés, soit tous les déchets non dangereux des ménages et ceux qui leur sont assimilables
DV	Déchets Verts
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ISD	Installation de Stockage des Déchets, anciennement CET. En métropole ces installations sont aujourd'hui nommées Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU)
ISEE	Institut de Statistique et d'Etudes Economiques
MEDDAT	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
OE	Objets Encombrants
OM	Ordures Ménagères, elles sont produites par les ménages (particuliers)
OMB	Ordures Ménagères Brutes, correspondent à la totalité des déchets non dangereux produits par un ménage. Pour le Grand Nouméa les OMB correspondent aux déchets collectés dans les bacs gris + les DV et OE
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, correspondent à la fraction non valorisable des déchets produits par un ménage
QAV	Quai d'Apport Volontaire
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Élargie des Producteur
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, il s'agit d'un EPCI





SIVU

Syndicat Intercommunal
à Vocation Unique

08

Immeuble Surcouf
41/43 rue de Sébastopol
98800 Nouméa
Tél. (687) 26 37 75
Fax (687) 24 78 97

Courriel : secretariat@grandnoumea.nc